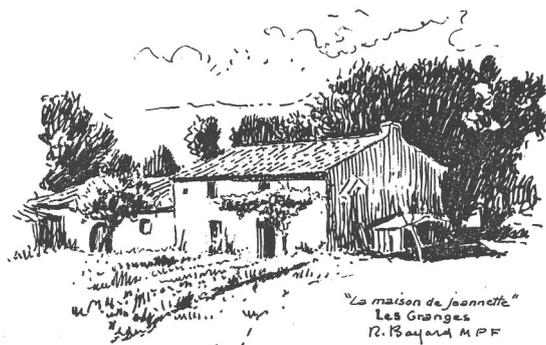


Maison de Jeannette

51 rue de la Garousserie - Les Granges
17400 Saint-Jean-d'Angély
06 56 71 44 74
charente-maritime@maisons-paysannes.org



L'écho de la Maison de Jeannette

Journal de la délégation 17
N° 2 - Juin 2021

CALENDRIER 2021

Nous allons reprendre progressivement le cours normal de nos activités après une longue période de confinements et de mesures sanitaires pour lutter contre l'épidémie de la Covid 19.

Samedi 12 juin 2021—14 h 30 : Assemblée générale dans la salle des fêtes de Saint-Loup de Saintonge.

Samedi 26 juin 2021—14 h 30 à 17 h : Journée du Patrimoine de Pays et des Moulins à la Maison de Jeannette

Samedi 10 juillet 2021—14 h 30 : Visite de Varaize.

Dimanche 12 septembre 2021 :

« Arts & jardins » au château de Mornay.

Dimanche 10 octobre 2021 : Visite de Gourvillette et de Massac.

L'épidémie de la covid est-elle bientôt terminée ou est-ce seulement un répit ? Profitons de la liberté retrouvée pour participer activement aux Journées du Patrimoine de Pays et des Moulins.

Le samedi 26 juin après-midi, nous pourrons nous réunir à la Maison de Jeannette autour de M. Vincent DAMINE qui nous parlera avec talent de l'arrivée de l'arbre sur la terre, des évolutions de l'arbre, de l'arbre actuel et de tous les bienfaits qu'il nous procure. Nous vous y attendons nombreux.

Le bois est un matériau essentiel pour la construction de nos maisons et, même s'il est très ancien, il reste étonnamment moderne ; d'où l'intérêt de protéger nos forêts et tous les espaces boisés en général. Les Journées du Patrimoine de Pays se dérouleront sur deux jours, les 26 et 27 juin 2021, profitez-en pour visiter également les autres sites de Charente-Maritime qui participeront à ce rendez-vous annuel.

Pour connaître les points de rencontre en Charente-Maritime, renseignez-vous sur :

www.patrimoinedepays-moulins.org

A l'initiative de notre présidente, l'Angérien Libre publie une série de six articles sur les lavoirs. Nous vous proposons d'en découvrir deux en pages intérieures.

Régis Bernet, vice-président.

BIEN RESTAURER POUR VALORISER SA MAISON

MAISONS PAYSANNES DE FRANCE
Association de sauvegarde Loi du 1er juillet 1901
RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE
8 Passage des deux-sœurs - 75009 PARIS
Tél. : 01 44 83 63 63 Fax : 01 44 83 63 69
Courriel : maisons.paysannes@wanadoo.fr

UNE ACTION CONCRÈTE
POUR RESTAURER, ENTRETENIR
ET PROTÉGER NOS MAISONS
ET NOS PAYSAGES RURAUX

À la découverte du bâti traditionnel.

L'association Maisons paysannes de France met en valeur le patrimoine local. Une série d'articles sur les lavoirs est publiée depuis le début de l'année dans l'Angérien Libre.

Un lavoir est un bassin alimenté en eau généralement d'origine naturelle dont la vocation première est de permettre de rincer le linge après l'avoir lavé. Il est le plus souvent public, gratuit ou payant selon les communes, mais peut être privé, attaché à une seule maison ou une seule ferme et mis à la disposition de voisins moyennant une redevance.

Contrairement à une représentation très répandue, les lavandières ne s'y rendaient le plus souvent pas pour laver le linge, mais pour le rincer. Le passage au lavoir était en effet la dernière étape avant le séchage. Le lavage ne consommant que quelques seaux d'eau, il pouvait avoir lieu dans les habitations ou les buanderies (comme celle du château de Panloy) où le linge s'accumulait avant la « grande lessive ».

Le rinçage nécessitait de grandes quantités d'eau claire, uniquement disponible dans les cours d'eau ou dans un source captée. Il existe cependant des lavoirs avec plusieurs bassins : le bassin en amont servant de rinçoir, ceux en aval du lavoir pour le lavage du linge proprement dit. D'autres possèdent plusieurs bacs, voire, pour certains, un abreuvoir



Ici, un des lavoirs de Saint-Jean-d'Angély. ©Dessin de Nathalie LAMBERT, architecte du patrimoine

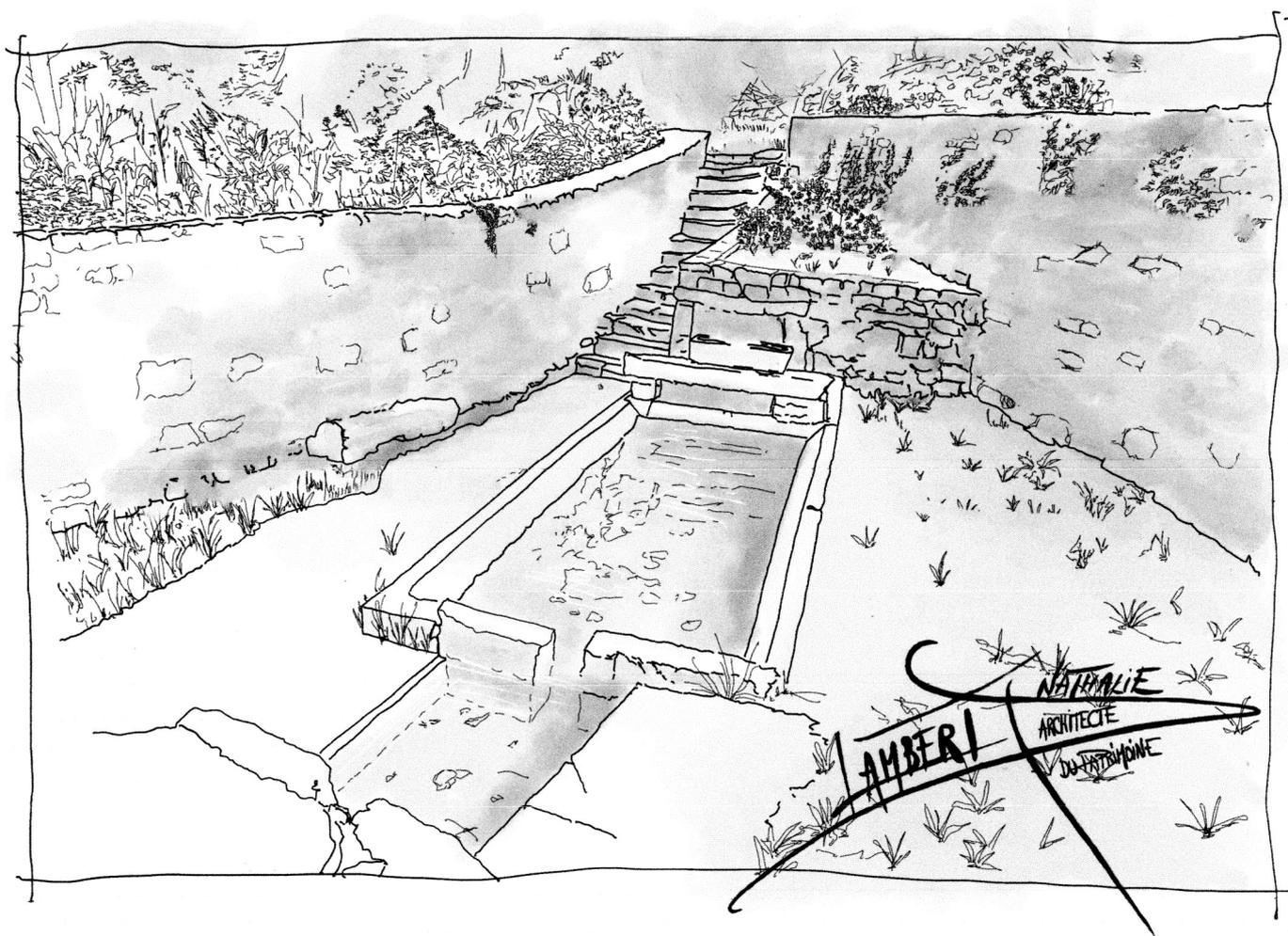
Les lavoirs sont les témoins d'une époque.

A l'origine, le lavoir est une simple planche ou une pierre plate posée au bord d'un cours d'eau, d'une mare ou d'une source, sans abri. La pollution due à la révolution industrielle, les épidémies et par la suite les idées de l'hygiéniste entraînent le développement de constructions spécifiques à la fin du XVIIIe siècle qui voit les communes se munir de bassins situés en contrebas d'une source ou d'une fontaine, en bas d'une prairie, en bordure d'un canal, d'un ruisseau, d'un fleuve ou d'une rivière.

Les épidémies de choléra, de variole et de typhoïde incitent le Parlement français à voter la loi du 3 février 1851 qui accorde un crédit spécial pour subventionner à hauteur de 30% la construction des lavoirs couverts et prévoit que « c'est au lavoir commun que la laveuse trouvera une distribution commode d'eau chaude et d'eau froide, des appareils de séchage qui lui permettent une économie de temps, et qui lui évitent d'effectuer le blanchissage dans l'habitation ».

Les travaux mis en adjudication selon le principe du rabais à la chandelle explique une certaine similitude de conception, de matériaux dans les localités proches dus à des entrepreneurs similaires. Jusqu'au milieu du XXe siècle, le lavoir reste en usage dans les villes où, soit il n'existe pas de blanchisseries, soit l'eau n'est pas polluée, mais leur utilisation est progressivement abandonnée au cours de ce siècle.

Malgré la résistance au progrès des lavandières, le lavoir est remplacé par des lessiveuses, les lavoirs mécaniques, les machines à laver vers 1950 puis les laveries automatiques. Il subsiste toutefois de nombreux témoignages de ces sites pittoresques aux styles architecturaux d'une grande variété.



Type de lavoir ouvert, surtout utilisé en été. ©Dessin de Nathalie LAMBERT, architecte du patrimoine



Les **Journées du Patrimoine de Pays et des Moulins** mettent à l'honneur le bâti traditionnel, les sites et paysages régionaux et le patrimoine immatériel français.

L'arbre, indispensable à la vie, se retrouve aujourd'hui au cœur des problématiques environnementales. Ressource naturelle, élément de biodiversité, c'est aussi un marqueur de paysage important dans nos villes et campagnes.

Le bois, matériau renouvelable et durable, utilisé et travaillé depuis des siècles est un élément patrimonial indispensable dans la construction. La valorisation de ces déchets et son recyclage sont aujourd'hui une nécessité pour la préservation de la planète.

Notez bien le changement de week-end du mois de juin !

Afin de ne plus être en doublon avec les Journées nationales de l'archéologie, nous fêtons désormais le petit patrimoine le 4^e week-end du mois de juin, et non le 3^e.

Votre délégation de Charente-Maritime de Maisons paysannes de France participera à ces journées en organisant, **le samedi 26 juin de 14h30 à 17h à la Maison de Jeannette**, une conférence par M. Vincent DAMINE auteur du livre « Découvrir les arbres en Charente-Maritime ».

Une balade complétera cette animation par la découverte d'arbres de différentes essences et un circuit dans les rues de Saint-Jean-d'Angély permettra de voir les différents usages du bois dans le bâti, notamment sur les maisons à pans de bois.

M. Vincent DAMINE est historien de formation et enseignant, il exerce également une activité d'animateur scientifique dans le domaine de la botanique depuis de nombreuses années. Impliqué dans des associations botaniques, c'est pour répondre au besoin du public qu'il décide d'écrire un guide simple mais précis, permettant la détermination des arbres.

L'auteur dédicacera son livre à l'issue de la conférence.



Lancement du prix Patrimoine & Architecture 2021 Date limite de réception des dossiers : 15 juin 2021

L'association Maisons Paysannes de France organise un concours ouvert à toute personne ayant effectué des travaux de restauration sur un bâti ancien ou réalisé des constructions contemporaines adossées à un bâti ancien.

N'hésitez pas à candidater ou à relayer l'information sur ce Prix auprès de vos contacts susceptibles d'être intéressés.

Le formulaire de candidature a été amélioré. Vous pouvez désormais remplir votre dossier en plusieurs fois, les données étant automatiquement sauvegardées : prf.maisons-paysannes.org

La date limite de réception des dossiers est le **15 juin 2021**.

Plus d'informations sur ce lien : <http://www.maisons-paysannes.org/actions/concours/>

Renseignements au **01 44 83 63 63** ou sur concours@maisons-paysannes.org